



Recommandations sur les légionelles et la légionellose

Module 18

Centre national de référence pour *Legionella*

Version du	Version précédente	Changement par rapport à la version précédente
26.04.2024	Révision totale en 2018	Nouvelle version du module (révision totale en 2024)

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) désigne des laboratoires appropriés comme centres nationaux de référence pour les maladies infectieuses à déclaration obligatoire. Depuis 1997, l'Institut cantonal de microbiologie de Bellinzone est le Centre national de référence pour *Legionella* (CNRL) sur mandat de l'OFSP. Depuis 2013, le CNRL est intégré à l'Institut de médecine de laboratoire de l'hôpital cantonal du Tessin (EO-LAB). Une liste actuelle des centres de référence et leurs coordonnées se trouvent sur *Maladies infectieuses à déclaration obligatoire*¹.

Le CNRL collabore étroitement avec la division Maladies transmissibles de l'OFSP dans la surveillance et lutte contre les légionelles en Suisse.

Les tâches du CNRL sont :

- réaliser un diagnostic de référence et de confirmation d'une part des infections dues aux légionelles et d'autre part de la présence de légionelles dans l'environnement ;
- soutenir les différents acteurs dans le prélèvement et l'analyse d'échantillons lors de la clarification de foyers ;
- actualiser les informations relatives à la biologie des légionelles, aux méthodes de test et à la prévention de l'infection ;
- élaborer des directives techniques comprenant les protocoles de prélèvement, d'isolement et de dénombrement des légionelles ;
- collecter, sérotyper et caractériser les souches selon les besoins ;
- représenter la Suisse à l'échelle internationale pour les questions de microbiologie des légionelles ;
- échanges avec les laboratoires nationaux d'autres pays et les réseaux de surveillance internationaux ;
- mener des recherches dans le domaine des légionelles.

Le CNRL soutient :

- les laboratoires de microbiologie pour le diagnostic de confirmation ;
- les autorités cantonales et les instituts scientifiques pour le sérotypage, l'identification et le typage moléculaire d'isolats à des fins épidémiologiques ;
- les laboratoires cantonaux pour l'analyse d'échantillons d'eau et l'identification des isolats ;
- les hôpitaux, cliniques privées, laboratoires, hôtels, EMS, propriétaires immobiliers, etc. pour la mise en évidence de légionelles dans l'eau du robinet.

Le CNRL possède un site internet *Centre national de référence*² où sont publiées des informations sur ses prestations et sur les légionelles, de même que sur les protocoles d'analyse et les recommandations émanant de la Suisse et de l'Europe.

¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektions-krankheiten/meldepflichtige-ik.html> (consulté le 26.04.2024).

² <https://www.eoc.ch/ospedali-e-istituti/istituto-di-medicina-di-laboratorio/servizi-per-i-professionisti/centro-legionella.html> (consulté le 26.04.2024).